Envoyé en préfecture le 19/04/2023
Reçu en préfecture le 19/04/2023
Publié le
ID : 080-200037059-20230413-CCHSDELI20236r-DE

510

Département
de la SOMME

Arrondissement
de PERONNE

2023-67

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME *(Combles-Péronne-Roisel)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Communautaire du 13 avril 2023

Objet : Canal Seine Nord Europe – Autorisation environnementale port d'Allaines

Date de convocation	07/04/2023
Date d'affichage	07/04/2023
Nombre de membres présents	52
Nombre de membres en exercice	85
Nombre de votants	63

Etaient présents : **Alzecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Eric FRANÇOIS (pouvoir de Mme Thérèse DHEYGERS) - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX- **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON – **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Alain MANGOT - **Doingt Flamicourt** : M. Alain LESAGE (pouvoir de Mme Marie Noëlle BRATEK) - **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET – **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL- **Etricourt Manancourt** : M. Jean-Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Fiers** : M. Sébastien TERNEL - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT- **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de Mme Maryse FAGOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER – **Moislains** : M. Noël MAGNIER (pouvoir de Mme Astrid DAUSSIN), M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Cyrille RIBAUX - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de M. Philippe PONCHON), M. Bruno CONTU (pouvoir de Mme Laurence LEMAIRE), M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), Mme Valérie KUMM (pouvoir de M. Christophe BOULOGNE), Mme Marie Ange LECOCQ (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), M. Gautier MAES (pouvoir de Mme Marie Dominique MENAGER), Mme Sylvie MAJOREL, M Philippe VARLET. Mme Patricia ZANINI (pouvoir de M. Bruno THOMAS) – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT – **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mars 2023 portant ouverture d'une consultation au public par voie électronique - Autorisation Environnementale relative à la construction d'un quai travaux sur le Canal du Nord (biefs 10 et 11),

Considérant que la Communauté de Communes de la Haute Somme doit émettre un avis, étant donné que le projet se situe sur son territoire,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

N'apporte pas de remarques sur cette demande d'autorisation environnementale.

Fait à Péronne, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.
Pour expédition conforme,
Le Président,

Le secrétaire

Eric FRANÇOIS

Jean Michel MARTIN

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] avis sur projet de canal seine-nord / travaux à Allaines
De : >
Date : 24/04/2023 à 00:23

Madame, Monsieur,

Nous donnons un avis très défavorable à ces travaux.
Tout d'abord, les mesures de protection des animaux prévues (comme pour les batraciens) n'ont déjà pas été mises en oeuvre sur les chantiers engagés sur la partie Compiègne / Passel donc on doute qu'elles le soient sur cette zone.
Les informations venant de Montmacq confirment que la société CSNE Europe a défriché la zone le long de l'Oise sans enlever les détritus qui jonchaient la zone, manquant encore une fois de montrer sa bonne foi en terme d'environnement.
Nous contestons ensuite le principe même de dérogation pour détruire des espèces protégées. Celui-ci est déjà moralement inacceptable et ensuite les enjeux de perte de biodiversité sont supérieurs à l'intérêt du canal. Il est d'ailleurs contestable de restreindre la dérogation à des espèces protégées, la biodiversité regroupant l'ensemble des espèces. Les chutes vertigineuses de biodiversité ne devraient plus autoriser de telles dérogations.
Selon le tracé du canal, la zone d'Allaines est non loin de celle prévu pour la mise en place d'une retenue d'eau visant à alimenter le canal en période d'étiage.
Nous donnons un avis très défavorable à cet accaparement de l'eau. En période d'étiage l'eau est nécessaire pour le vivant (agriculture, végétation, population), non pour transporter des marchandises. La région Hauts de France vit déjà des étés très secs. La société du CSNE n'a aucune légitimité à s'accaparer l'eau.
Selon les différents scénarios d'émissions de GES, le débit de l'Oise sera de 25%-30% inférieur en été à Creil à l'horizon 2050-2070 (voir le site du Sénat).

https://www.senat.fr/rap/r18-511/r18-5117.html

L'étude du canal ne semble pas avoir pris en compte cet effet et il n'est pas acceptable que le canal impacte encore plus les niveaux d'étiage de l'Oise et de l'Aisne

Enfin l'avis est très défavorable quand à la pertinence même du projet.
Selon la presse c'est un pari. Or on ne peut pas dépenser plus de 5 Milliards d'argent public et artificialiser autant de terres sans avoir une étude de marché digne de ce nom.

Bien cordialement,

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable sur la poursuite des travaux du canal Seine-Nord Europe
De : >
Date : 26/04/2023 à 22:54

Madame, Monsieur,

Suite à cette consultation pour la poursuite des travaux à Allaines, je pointe les problèmes de sécheresse et de restrictions d'eaux auxquels sont déjà confrontés les Hauts-de-France. Le canal va aggraver fortement la situation en monopolisant une bonne partie de la ressource en eau. Un moratoire doit être mis sur ce projet à la lumière de l'accélération du changement climatique (dont les effets vont s'amplifier dans les prochaines décennies). L'été 2022 a mis en exergue notre fragilité et les habitants de notre région sont très inquiets du manque d'eau.
S'ajoute à cela que l'eau sera certainement polluée par les travaux du canal.
Il est difficilement acceptable qu'un projet aussi gigantesque, avec son gabarit, ses écluses, sa retenue d'eau gigantesque monopolise une bonne partie de cette ressource précieuse.

En espérant être entendue

Bien à vous

Sujet : [INTERNET] Consultation sur travaux / quai Allaines / Avis défavorable
De :
Date : 30/04/2023 à 10:14

Bonjour,

Dans le cadre de cette consultation, je n'ai vu aucune analyse de bilan carbone de la construction du canal en lui-même et du quai en particulier.
En effet ce sont des technologies fortement émettrices de CO2 qui vont être utilisées (utilisation massive de béton , ciment, engins de travaux public, camions).
Etant donné qu'il n'y a pas non plus d'étude sérieuse sur les perspectives d'utilisation de l'infrastructure, le bilan ne peut être en l'état que négatif.
Le fameux report modal de la route vers le bateau ne fera que libérer de la place sur les routes pour toujours plus de camions. Nous aurons donc les bateaux ET les camions, tout en ayant émis des quantités considérables de CO2 lors de la construction du canal.

Le second point est le problème de l'eau dans la région Hauts-de-France. Ce projet va monopoliser certainement beaucoup d'eau. Il est apparemment prévu de construire une retenue gigantesque dans la Somme (pas loin d'Allaines à priori). Je ne sais pas où cette eau va être prélevée. Mais vu la baisse générale des précipitations, impactant les cours d'eau et les nappes phréatiques, quel que soit le prélèvement il se fera au détriment des populations, des agriculteurs, de la biodiversité. Une guerre de l'eau a commencé en France et ce projet va sans aucun doute attiser des colères. C'est pourquoi je donne un avis défavorable à la poursuite de ces travaux.

Enfin les personnes qui portent le projet, imaginé il y a plusieurs décennies dans un tout autre contexte, doivent avoir à l'esprit que nous vivons un emballement du réchauffement climatique impactant fortement notre agriculture locale, nos forêts et notre accès à l'eau.
La sagesse est de reporter cet investissement sur l'adaptation au changement climatique, sur son atténuation, plutôt que son accentuation.

Je suis évidemment disponible pour en discuter.

Bien cordialement,

PRÉFECTURE DE LA SOMME
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

30 MAI 2023

ARRIVÉE

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

→ BEUP

Le Président

Réf : CSNE/JFA

POLE SECRETARIAT PARTICULIER

25 MAI 2023

ARRIVÉE

Monsieur Etienne STOSKOPF
Préfet de la Somme
51, rue de la République
80020 Amiens Cedex 9

Amiens
le 22 MAI 2023

Monsieur le Préfet,

La Société du Canal Seine-Nord Europe vous a saisi d'une demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation d'un quai, le long du canal du Nord, à Allaines.

Par courrier du 10 mars dernier, vous avez sollicité l'avis du Conseil départemental de la Somme dans le cadre de l'enquête publique lancée le 4 avril 2023.

La prochaine réunion de L'Assemblée départementale étant prévue le 26 juin prochain, il ne sera pas possible de délibérer avant les délais requis.

Néanmoins, l'utilisation du canal du Nord pour transporter des matériaux, participe à la réduction des nuisances environnementales et limite l'usage des routes départementales. Ce projet de quai est donc positif sur ce point, d'autant que l'accès à Allaines depuis les RD1017-938 et 43, s'avère délicat et nécessitera une organisation particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président du Conseil départemental
de la Somme

Stéphane HAUSSOULIER

Conseiller départemental du canton
Abbeville II

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME
Hôtel des Feuillants - 53 rue de la République – CS 32615 - 80 026 Amiens cedex 1
Téléphone : 03 22 71 80 80 – www.somme.fr